

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
N^o DIVISION : BEAUHARNOIS
N^o COUR : 760-11-005600-131
No DOSSIER : 41-1771287

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc.
personne morale dûment constituée selon la
Loi, ayant son siège social au 190,
Bissonnette, Salaberry-De-Valleyfield, QC
J6T 3R1

Compagnie débitrice

-et-

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

1. HISTORIQUE

Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc. existe depuis 1998. M. Gaétan Julien en est le président et seul actionnaire.

Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc. sous-traitait l'usinage de pièces à P.J. Machinage. Les clients d'Atelier d'Usinage Julien & Fils Inc. tentaient peu à peu de faire affaire directement avec le sous-traitant ce qui aurait grandement contribué aux difficultés financières du débiteur. La Caisse Populaire Desjardins Salaberry-de-Valleyfield (« Caisse ») demandait, le 4 juillet 2013, le remboursement de tous ses prêts et envoyait son Préavis de mise à exécution de ses garanties, conformément à l'article 244 (1) de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité (« LFI »).

Le 24 juillet 2013, la direction a déposé la cession d'Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc., cette dernière n'étant plus en mesure de maintenir ses opérations.

Le syndic a publié l'avis de première assemblée dans Le Journal de Montréal, édition du samedi 3 août 2013.

2. BILAN STATUTAIRE

2.1. ÉLÉMENTS D'ACTIF

Le bilan statutaire d'Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc. fait mention des éléments d'actif suivants :

2.1.1. Compte à recevoir	77 000 \$
2.1.2. Inventaire de pièces	0 \$
2.1.3. Machinerie et outillage	75 000 \$
2.1.4. Véhicules	<u>25 000 \$</u>
Total	<u>180 000 \$</u>

Le syndic a mandaté la firme Gestion JPM pour procéder à un inventaire des actifs d'Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc.

2.1.1. Compte à recevoir (grevé)

Les comptes à recevoir représentent des sommes facturées à des clients. Ils sont grevés en faveur de la Caisse.

2.1.2. Inventaire de pièces (grevé)

Les inventaires de pièces représentent des pièces détachées et autres. Ils sont grevés en faveur de la Caisse et d'un sous-traitant, P.J. Machinage.

2.1.3. Machinerie, outillage (grevé)

Toute la machinerie et l'outillage est grevé en faveur de la Caisse et de certaines compagnies de location telle que RCAP/MCAP Leasing et National Leasing.

2.1.4. Véhicules (grevé)

Les véhicules sont grevés en faveur de la Caisse et de certaines compagnies de location telle qu'Ally Crédit.

2.2. PASSIF

2.2.1. CRÉANCIERS GARANTIS

2.2.1.1. Caisse Populaire Desjardins Salaberry-de-Valleyfield et les employés

Tous les actifs de Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc. sont grevés en vertu d'hypothèques conventionnelles sans dépossession. Le syndic obtiendra une opinion légale quant à la validité desdites sûretés.

Au bilan statutaire, le montant payable à la Caisse est de 308 389. Les sommes garantie en vertu de l'article 81.3 de la LFI et payables aux employés totalisent 8 166 \$.

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation garantie, autres que pour les employés.

2.2.1.2. Gouvernement fédéral et provincial

Au bilan statutaire, il n'y a aucun montant payable à l'Agence du Revenu du Canada (ARC) ni au Ministère du Revenu du Québec (MRQ) à titre de déduction à la source prélevées sur la paie des employés mais non remises.

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation de biens des gouvernements.

2.2.1.3. Biens de tiers

En date de ce rapport, le syndic a reçu les preuves de réclamation de biens suivantes :

- MCAP/RCAP Leasing Inc. pour de la machinerie sous crédit-bail (Tour à métal Summit, benne à sel Fisher, harnais Artisanal et gratte à neige Artisanal, Plowmaxx HD);
- National Leasing pour de la machinerie sous crédit-bail (Tracteur Loader John Deere 1995, Tour Yunnan Modèle CYPML660x5000, Gratte à neige Agrimaxx, Plowmaxx avec oreille manuel, Tour Drummond 2007);
- Ally Credit pour le véhicule GMC Sierra 2011.

2.2.2. CRÉANCIERS AYANT UN DROIT PRIVILÉGIÉ

En date de ce rapport, le syndic a reçu une preuve de réclamation privilégiée du propriétaire des locaux loués du débiteur au montant de 6 304 \$.

2.2.3. CRÉANCIERS NON GARANTIS

Le total des créances non garanties au bilan statutaires se chiffrent à 683 717 \$. À la date de ce rapport, le syndic n'est pas en mesure de confirmer si ce montant variera.

3. MESURES CONSERVATOIRES

Depuis le dépôt de la cession, différents gestes ont été posés par le syndic, notamment :

- Prise d'inventaire et évaluation des actifs effectués par la firme Gestion JPM;
- Changement des serrures et des codes du système d'alarme;
- Prise d'une assurance sur les biens meubles;
- Garantie des services d'Hydro Québec;
- Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque Royale du Canada;

4. AUTRES INFORMATIONS

- Le syndic a procédé à un appel d'offre privé afin d'obtenir des soumissions pour la vente des équipements et aménagements du débiteur. Les soumissions reçues seront ouvertes le 13 août 2013 à 11h00 en présence des inspecteurs.
- Le syndic a signifié les comptes à recevoir du débiteur afin de les collecter directement;
- Le syndic procédera à l'obtention d'une opinion légale sur la validité des sûretés de la Caisse;
- Le syndic fera une analyse sommaire des livres et registres comptables de la compagnie afin de déterminer l'existence de paiements préférentiels et/ou transactions révisables.

5. RÉALISATION ANTICIPÉE

Basé sur ce qui précède, le syndic n'anticipe aucune réalisation pour les créanciers privilégiés ou ordinaires.

DATÉ À Montréal, ce 11 août 2013

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic de l'actif d'Atelier d'Usinage Julien et Fils Inc.


Par: Patrick Sullivan, CIRP
Responsable de l'actif